

SERVICE DU DEVELOPPEMENT

754.1 - Br/sn

Berne, 21 août 1985

Note à MM. l'Ambassadeur Sieber et Dr. W. BrodmannEVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DU VOLUME DE L'APD\*1. Volume de l'aide

Après une croissance réelle de plus de 10 % au cours de ces dernières années, l'aide publique au développement (APD) de la Suisse telle qu'elle a été annoncée auprès du CAD, a regressé, en termes réels, de quelque 3 % au cours de l'année 1984 pour s'établir à 0.30 % du produit national brut (0.31 % en 1983). Ce léger déclin s'explique par le mode de comptabilisation des contributions multilatérales sur la base des remises de "notes" qui ne traduit qu'imparfaitement l'évolution du volume de l'aide. L'effort d'accroissement de l'APD, poursuivi année par année par le Gouvernement suisse, est mieux reflété à travers l'analyse budgétaire des versements d'APD. Ceux-ci se sont, en 1984, accrus de 7 % en monnaie nationale (soit 4 % en termes réels) et ont représenté 0.27 % du PNB.

Dans son rapport sur les grandes lignes de la politique gouvernementale 1983 - 1987, le Conseil fédéral a réaffirmé son intention de poursuivre la ligne ascendante du volume de l'aide afin de progressivement rapprocher l'APD suisse de la moyenne des pays du CAD. Le plan financier de la Confédération prévoit un rythme d'accroissement annuel situé entre 8 et 11 %, ce qui devrait permettre à l'APD d'élargir progressivement sa part dans le PNB de 0.01 % par an. Les versements atteindront, en 1987, 0.31 % du PNB, soit 0.33 %, notifiée au CAD selon les méthodes statistiques en vigueur à l'OCDE.

---

\* Source DDA

## 2. Réallocation de l'aide

A l'intérieur d'un montant global fixé dans le plan financier en fonction des objectifs formulés par le Conseil fédéral, les moyens financiers sont attribués aux grandes catégories d'aide selon une clé de répartition indicative. Le Conseil fédéral s'efforce de préserver une certaine flexibilité dans l'allocation des ressources entre les différents groupes de dépenses. C'est ainsi qu'en 1984, face à la situation de crise dans laquelle se sont trouvés de nombreux pays en développement et en particulier les pays de l'Afrique subsaharienne, une priorité plus grande a été donnée à des actions d'urgence. Les versements effectués en 1984 au titre de l'aide humanitaire (couvrant les livraisons de produits alimentaires) se sont accrus de 15 %, soit deux fois plus rapidement que l'ensemble de l'APD. Le poids accordé à des interventions d'urgence peut ainsi, dans une certaine mesure, varier d'une année à l'autre selon l'évolution de la situation internationale.

La Suisse s'efforce de maintenir, dans la mesure du possible, une grande souplesse dans l'allocation géographique de ses ressources d'aide et se réserve la possibilité de déplacer une partie des moyens financiers vers les pays où les besoins sont les plus criants.

A moyen terme, l'Afrique bénéficiera d'un soutien accru et ceci dans les trois grands types d'aide. En 1984, près des deux tiers de l'aide humanitaire bilatérale ont été utilisés pour des pays africains (contre un peu moins de la moitié en 1983); en plus des 40 % de la coopération technique et financière bilatérale consacrés à l'Afrique, 30 mio. \$ ont été engagés par la Suisse dans le cadre du plan d'action (facility) de la Banque mondiale pour l'Afrique; enfin, une grande partie des moyens prévus dans le crédit de programme concernant les mesures de politique économique et commerciale a été déplacée pour accorder des aides à la balance des paiements à des pays africains (70 % du total en 1984). La flexibilité est de ce fait assurée:

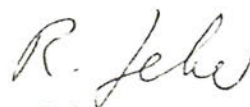
- au niveau des programmes où une augmentation des actions d'urgence doit être compensée par le ralentissement de programmes jugés moins prioritaires et à la rigueur de la non poursuite d'actions en cours;
- au niveau des projets individuels où l'on procède à un ajustement du type de dépenses et la prise en considération de davantage de frais locaux et récurrents.

Le déplacement de l'aide en faveur des pays les plus nécessiteux est également visible si l'on juge la répartition de l'aide par groupes de revenu en 1984: les pays les plus pauvres ont été les destinataires privilégiés de l'APD, avec 70 % des versements bilatéraux consacrés aux pays à faible revenu (contre 66 % en 1983). Le groupe des pays les moins avancés a, quant à lui, absorbé 34 % de l'APD bilatérale et au total quelques 100 millions de dollars, soit 35 % de l'APD totale si l'on tient compte des contributions multilatérales qui leur sont destinées.

Malgré la modestie de son volume, l'APD suisse se distingue par sa qualité:

- les conditions financières de l'APD suisse sont traditionnellement très libérales. L'élément de libéralité globale des engagements a été de 98,1 % (estimation) en 1984. Ceci est à comparer avec la recommandation du CAD qui précise que l'élément de libéralité globale doit être supérieur à 86 %. 95,6 % de l'APD en 1984 ont été accordés sous forme de dons.
- la plus grande partie de l'aide accordée n'est pas liée à la fourniture de biens et services suisses: en 1983, 76 % des versements bruts d'APD n'étaient pas liés (chiffre pour 1984 n'est pas encore disponible).

Service du développement



R. Jeker

- 4 -

Annexes:

- 1) Extrait du Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (19 mars 1984)
- 2) Evolution de l'APD de la Suisse 1984 - 1989
- 3) Mémoire de la Suisse au CAD, 1984, Projet, Partie OFAEE (20.8.1985)

Copie: Je, My, Im, Br